

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
4 février 2019**

PUBLIE LE : 08 FEV. 2019

Délibération n°040219-1 : Election du Président

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février à dix-neuf heures, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le 1^{er} Vice-président le vingt-cinq janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Abel VINTRAUD** pour l'élection du Président puis de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2019

PRESENTS

AIGREMONT	Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Philippe FAISSEAU, DELEGUE TITULAIRE Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général des syndicats intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle secrétariat des syndicats intercommunaux

<i>Nombre de communes</i>	:	7
QUORUM	:	8
<i>Délégués présents</i>	:	13
<i>Pouvoirs</i>	:	1
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	12

SI PISCINE/ CS -040219-1

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur Abel VINTRAUD, doyen d'âge

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.2122-7 et L.2122-15 du CGCT ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2018 portant création de la commune nouvelle de « Saint-Germain-en-Laye »;

VU la délibération de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, en date du 23 janvier 2019, désignant les représentant de cette dernière au sein du syndicat intercommunal ;

CONSIDERANT que la présidence est assurée par Monsieur Abel VINTRAUD, doyen d'âge, pour l'élection du Président ;

CONSIDERANT que Monsieur Abel VINTRAUD invite le comité syndical à procéder à ladite élection conformément aux dispositions susvisées ;

CONSIDERANT que la candidature suivante a été présentée : Monsieur Arnaud PERICARD.

LE COMITE,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

Constate les résultats suivants :

- candidature déclarée : Monsieur Arnaud PERICARD
- nombre de votants : 12
- nombre de blancs et nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- a obtenu au 1^{er} tour de scrutin : 12 voix

CONSIDERANT que Monsieur Arnaud PERICARD est élu, **à l'unanimité**, au 1er tour de scrutin,

PROCLAME Monsieur Arnaud PERICARD, Président, immédiatement installé.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **08 FEV. 2019**

Transmis en préfecture et affiché le **08 FEV. 2019**

Pour Extrait Conforme


Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal